

Les « bourreaux » de Matthieu 18.34

Jean-Claude Margot

M. Margot, auteur de *Traduire sans trahir*, a travaillé avec des équipes de traduction au Ghana, en République démocratique du Congo (Zaïre), en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Cameroun, au Rwanda et au Burundi, à l'Ile Maurice et à Madagascar.

Un roi décida de régler ses comptes avec ses serviteurs. Il commençait à le faire, quand on lui en amena un qui lui devait une énorme somme d'argent. Cet homme n'avait pas de quoi rendre cet argent; alors son maître donna l'ordre de le vendre comme esclave et de vendre aussi sa femme, ses enfants et tout ce qu'il possédait, afin de rembourser ainsi la dette. Le serviteur se jeta à genoux devant son maître et lui dit: « Prends patience envers moi et je te paierai tout! »

Le maître en eut pitié: il annula sa dette et le laissa partir.

Le serviteur sortit et rencontra un de ses compagnons de service qui lui devait une très petite somme d'argent. Il le saisit à

Parmi les paraboles que rapporte l'évangile de Matthieu, il y a celle dite du « Serviteur impitoyable » (Matt18.23-35). Par cette parabole, Jésus illustre la parole qu'il vient d'adresser à Pierre, lui recommandant de pardonner non pas « jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois » (v. 21-22). Le texte évoque tout d'abord le serviteur d'un roi auquel celui-ci, pris de compassion, annule une dette énorme ; mais il montre ensuite comment ce même serviteur refuse d'avoir pitié d'un de ses compagnons, qui ne lui devait pourtant qu'une très petite somme. Pris de colère en apprenant la dureté de cœur de cet homme, son maître le livre aux bourreaux en attendant qu'il ait payé tout ce qu'il lui devait (v. 34). Quiconque lit ce verset sera amené à se poser deux questions :

1. Que signifie exactement le terme grec traduit par « bourreaux » ?
2. Comment le serviteur coupable serait-il en mesure de payer son maître s'il se trouve en prison, tourmenté par ses bourreaux ?

La traduction du terme dans quelques versions

Le substantif grec *basanistês* utilisé en Matthieu 18.34 est souvent traduit par « bourreaux » (Segond, Segond révisée Semeur, Osty et Darby) ; d'autres versions le rendent par « tortionnaires »

(TOB, Bible de Jérusalem). De son côté, l'édition de 1982 du Français courant (FC) avait « envoya le serviteur en prison » (comparer « il envoie le serviteur en prison pour le punir », *Parole de Vie*, en français fondamental), tandis que l'édition révisée de 1997 a « il envoya le serviteur aux travaux forcés » (ce qui est en fait une actualisation du châtement). Plusieurs versions anglaises emploient le verbe « torturer », en disant que l'homme est condamné « à être torturé » (ainsi plusieurs versions anglaises). A ce propos, *A Translator's Handbook on the Gospel of Matthew* déclare ce qui suit : « La torture n'était pas admise par les Juifs, bien qu'on sache qu'Hérode le Grand y a recouru. Mais dans d'autres pays du Proche-Orient, la torture était régulièrement utilisée... » (p. 601).

La racine du terme

Le terme grec en question n'apparaît qu'ici dans tout le Nouveau Testament. Cependant, le Nouveau Testament grec emploie plusieurs fois un substantif de même racine (*basanismos*), en particulier dans l'Apocalypse pour les « tourments » infligés aux impies (p. ex. Apoc 14.11), et un autre, également de même racine (*basanos*), en Matthieu 4.23 (des malades « en proie à toutes sortes de tourments » ; voir aussi Luc 16.23,28). Il faut mentionner encore le verbe *basanizein* signifiant « tourmenter » (par exemple en Matthieu 8.6, littéralement « mon serviteur est... terriblement tourmenté »). En grec classique, ce verbe peut évoquer l'idée de « tester », « mettre à l'épreuve », mais aussi de « torturer », « faire œuvre de bourreau ». Quoi qu'il en soit, dans le Nouveau Testament le sens premier de la racine est bien celui de « tourmenter » ;

l'étouffer en disant:
« Paie ce que tu me
dois! »

Son compagnon se
jeta à ses pieds et le
supplia en ces termes:
« Prends patience
envers moi et je te
paierai! »

Mais l'autre refusa;
bien plus, il le fit jeter
en prison en attendant
qu'il ait payé sa dette.

Quand les autres
serviteurs virent ce qui
était arrivé, ils en
furent profondément
attristés et allèrent tout
raconter à leur maître.
Alors le maître fit venir
ce serviteur et lui dit:
« Méchant serviteur!
j'ai annulé toute ta
dette parce que tu
m'as supplié de le
faire. Tu devais toi
aussi avoir pitié de ton
compagnon, comme
j'ai eu pitié de toi. »

Le maître était fort
en colère et il envoya
le serviteur aux
basanistés en
attendant qu'il ait payé
toute sa dette.

Matthieu 18.23-34

c'est pourquoi la Colombe, qui a « bourreaux » dans le texte en Matthieu 18.34, précise en note : « Litt. : *aux tourmenteurs* ».

L'avis de quelques spécialistes

Cela dit, il est utile de relever l'opinion de bons spécialistes au sujet du substantif figurant en Matthieu 18.34. Selon Carrez et Morel (1988 : 54) la définition de *basanistês* est « tortionnaire, bourreau ». De son côté, Bauer (1958 : 267) évoque le traitement d'un débiteur qui doit être « pressuré ». Louw et Nida (1988 : 487) présentent la définition suivante du terme grec *basanistês* : « Une personne servant de gardien dans une prison, dont une fonction consistait à torturer les prisonniers comme première étape d'une enquête judiciaire, d'où la traduction *geôlier, tortionnaire*. » Mais plus loin, ce dictionnaire ajoute : « Il est difficile de savoir dans le cas de Matthieu 18.34 s'il faut comprendre le mot au sens de "bourreau"... ou seulement au sens de "geôlier". L'utilisation de ce terme en Matthieu 18.34 peut être simplement un exemple d'hyperbole littéraire » (autrement dit, une tournure destinée à mettre fortement en évidence une idée au moyen d'une expression qui la dépasse). De ce point de vue, « il est possible de traduire ainsi l'expression de Matthieu 18.34 : "son maître était très en colère et le livra aux gardiens d'une prison pour qu'ils le torturent jusqu'à ce qu'il ait payé toute la somme." »

Mentionnons encore l'avis de Goguel et Monnier (1929) dans leur traduction du Nouveau Testament : l'expression en cause y est traduite par « le livra aux geôliers », tandis qu'une note explique : « Le texte dit *aux tourmenteurs*, sans doute parce que l'application des châtiments corporels entrait dans les attributions des geôliers. » A cet égard, la traduction par « bourreaux » n'est probablement pas la meilleure en français, car selon une définition du Dictionnaire Robert, le terme désigne spécialement celui qui est chargé d'exécuter une peine de mort. Or, le serviteur en question n'est certainement pas condamné à mort, puisqu'il est censé rester en prison tant qu'il n'a pas payé toute sa dette.

Quelle solution adopter ?

Au vu de tout ce qui vient d'être dit, une traduction possible du verset 34 pourrait être « Le maître était fort en colère et il envoya le serviteur en prison, pour y être tourmenté jusqu'à ce qu'il ait payé toute sa dette ». De plus, une note pourrait être utile, dans le sens de celle de Goguel et Monnier citée ci-dessus, par exemple « Le texte dit littéralement "le maître le livra aux *bourreaux / tourmenteurs*", sans doute parce que les prisonniers étaient souvent maltraités par les gardiens de prison ».

**Comment le serviteur, jeté en prison,
serait-il en mesure de payer sa dette ?**

Quiconque lit le verset 34 se posera immanquablement la question suivante : comment le serviteur pourrait-il trouver en prison le moyen de s'acquitter d'une dette énorme ? Une note de la Colombe dit en effet que « dix mille talents » (v. 24) correspondent à « environ 3 millions de journées de travail d'un bon ouvrier » (l'équivalent de plus de 8 000 ans !). Même si cet homme bénéficiait du soutien de sa famille, comment celle-ci parviendrait-elle à réunir une somme aussi considérable ?

Pour répondre à cette question, voyons ce qu'en disent deux commentaires. Selon Newman et Stine dans le *Handbook* mentionné plus haut, « la mention de la “torture” a pour but de souligner la gravité du châtement que l'homme va subir... la situation de l'homme est désespérée et son châtement sans fin, car il n'existe pour lui aucune possibilité de s'en sortir » (p. 601). Mais il convient d'ajouter que cette « impossibilité » tient au fait que ce serviteur, en refusant de pardonner à son compagnon, ne peut plus compter sur la grâce qui lui a été accordée par son maître.

C'est ce que montre bien Pierre Bonnard (1992 : 279) lorsqu'il écrit ce qui suit :

Le contexte du chapitre et l'ensemble de la parabole déconseillent de presser le sens du v. 34. Il signifie simplement que le serviteur impitoyable, par sa conduite, s'est exclu de la grâce qui lui avait été faite ; c'est le sens du v. 35.

En effet, dans la conclusion que Jésus tire de la parabole au verset 35, il dit clairement : « C'est ainsi que mon Père qui est au ciel vous traitera, si chacun de vous ne pardonne pas à son frère de tout son cœur » (FC; comparer le titre de la parabole dans cette version : « La parabole du serviteur qui refuse de pardonner »). Il est donc légitime d'en déduire que la leçon à tirer des versets 34-35 du présent chapitre est à rapprocher de la déclaration de Jésus en Matthieu 6.15 : « Mais si vous ne pardonnez pas aux autres, votre Père ne vous pardonnera pas vos fautes non plus » (*Parole de Vie*).

Références bibliographiques

- Bauer. 1958. *Griechisch-Deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments*. Berlin : Töpelmann.
- Bonnard, P. 1992. *L'évangile selon saint Matthieu*. Genève : Labor et Fides.
- Carrez et Morel. 1988. *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*. Genève et Paris : Labor et Fides / Société biblique française.
- Goguel et Monnier. 1929. Paris : Payot.
- Louw, J. et E. Nida. *Greek-English Lexicon of the New Testament I*. NY: UBS.